

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 octobre 2015**

Le mercredi 28 octobre 2015, à 19h15, le conseil municipal, convoqué le 21 octobre 2015, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 15 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Marc GUFFOND, Christelle PEZET, Emilie MICARD, Jérôme LAFRASSE, Rémy BIZZOCCHI, Nelly GALLET DE SANTERRE, Thierry APPERTET, Blandine SARRAZIN, Jacques MARTINELLI, Marie-Cécile AGUILANIU, Leslie JEANDENAND.

Absents excusés : 3 membres : Nathalie BRUNET (procuration à Chantal CHAPON), Aurore BENTKOWSKI (procuration à Thierry APPERTET), Karen BURGER (procuration à Leslie JEANDENAND).

Absent : 1 membre : Stéphane DUQUENNE.

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

DEL2015-55

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget principal 2015 de la commune de la manière suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
023 - Virement à la sect. d'invest.		17 957,00		
73925 - FPIC	5 822,00			
7325 – Dotat. nat. de péréquat.			8 019,00	
7381 - Droits de mutation				11 381,00
7484 - Dotation recensement				4 179,00
7788 - Primes d'assurances				4 594,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 822,00</b>	<b>17 957,00</b>	<b>8 019,00</b>	<b>20 154,00</b>
	12135		12135	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
2031 - Frais d'études	3 000,00			
2151 - Réseaux de voirie		20 000,00		
2135 - Installations générales		20 000,00		
2183 - Matériel de bureau		11 457,00		
021 - Virem. de la sect. de fonct.				17 957,00
10226 - Taxe d'aménagement				3 500,00
1323 - Fonds cantonalisés				27 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00</b>	<b>51 457,00</b>	<b>-</b>	<b>48 457,00</b>
	48457		48457	

N°2015-56

## **ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE : DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES - HIVER 2015/2016**

Monsieur le maire expose qu'une consultation d'entreprises a été effectuée afin de confier le déneigement des voies communales à une entreprise privée pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016.

Le marché se rapporte au déneigement des routes et parkings communaux.

La date de réception des offres était fixée au 27 octobre 2015. L'annonce est parue sur la plateforme de publication des marchés publics « www.mp74.fr » le 13/10/2015. Deux entreprises ont répondu.

L'entreprise la moins disante est la sarl TRANS MIS dont les tarifs sont les suivants :

- tarif horaire de l'heure de déneigement avec un chargeur de 215 cv articulé et équipé d'une lame et de chaînes à neige : **87 € ht/heure**,
- tarif horaire de la main d'œuvre pour la conduite du camion communal pour une prestation de salage et de déneigement : **52 € ht/heure**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour (M. GUFFOND et J. LAFRASSE n'ont pas pris part au vote), 1 voix contre (J. MARTINELLI) et 1 abstention (M.C. AGUILANIU) :

- retient l'offre la plus avantageuse, celle de la sarl TRANS MIS, pour l'exécution de cette prestation de service,
- autorise le maire à signer les pièces du marché.

DEL2015-57

## **VENTE DE LA PARCELLE C 472 SISE AU N°251 RUE DU CREZANO**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n°2015/52 en date du 30 septembre 2015, a décidé de mettre en vente la parcelle communale C 472, d'une superficie de 1546 m<sup>2</sup>, sur laquelle est sise une maison d'habitation et un garage.

Dans le cadre de cette cession, un cahier des charges avait été établi, avec un prix minimum de vente de 200.000 €. Une publicité a été faite et des visites du bien ont été organisées.

La date limite de réception des offres était fixée au 23 octobre 2015, 12 heures.

Monsieur le maire indique qu'une seule offre est parvenue en mairie. Il s'agit de l'offre de monsieur Romaric BRESSION, domicilié à Mont-Saxonnex, qui propose l'achat du bien pour la somme de 201.000 €.

Cette offre répondant aux critères énoncés dans le cahier des charges, monsieur le maire propose au conseil municipal de la retenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 contre (J. MARTINELLI), et 3 abstentions (M.C. AGUILANIU, K. BURGER, L. JEANDENAND) :

- décide la cession de la propriété immobilière cadastrée C 472 à M. Romaric BRESSION, moyennant la somme de 201.000 € (deux cent un mille euros), dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- précise que l'acte notarié sera établi par Maître Sébastien LUX, notaire à Cluses, et que les frais s'y rapportant sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise le maire à signer tout acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DEL2015-58

## **ACHAT DE TERRAINS A Mme FONGEALLAZ Denise (La Balme)**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles suivantes, situées au lieu-dit « La Balme », à Mme Denise FONGEALLAZ :

- C 1395, d'une surface de 17 m<sup>2</sup>,
- C 1396, de 1 m<sup>2</sup>,
- C 1397, de 20 m<sup>2</sup>,
- C 1398, de 117 m<sup>2</sup>,
- C 1399, de 6 m<sup>2</sup>.

Soit une superficie totale de 161 m<sup>2</sup>.

Le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 9 €, ce qui représente une somme totale de 1.449 €.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

L'acquisition de ces parcelles est destinée à l'élargissement du chemin de La Balme, conformément au Plan d'Alignement et au Plan d'Occupation des Sols de la commune.